

SÉANCE DU COMITÉ SYNDICAL DU JEUDI 20 DÉCEMBRE 2018

2018- 62 TARIFICATION DES ETUDES DE FAISABILITES PHOTOVOLTAÏQUES

L'an deux mille dix-huit, le jeudi 20 décembre, le comité du syndicat départemental d'énergie de Loire-Atlantique, dûment convoqué à cet effet par courriel du 13 décembre 2018, s'est réuni dans les locaux du SYDELA (44), sous la présidence de Bernard CLOUET, Président en exercice.

Nombre de délégués titulaires en exercice : 24

Délégués présents : 21

Votants : 20

Titulaires présents :

Monsieur Bernard CLOUET, délégué du collège électoral du Pays de Pontchâteau et de Saint Gildas des Bois
Monsieur Jean LOUËR, délégué du collège électoral du secteur de Derval
Monsieur Gérard ENSAULT, délégué du collège électoral de la Vallée de Clisson
Monsieur Bernard MACE, délégué du collège électoral de la presqu'île de Guérande Atlantique
Monsieur Jean-Luc LE GAL, délégué du collège électoral de la région Nazairienne et de l'Estuaire
Monsieur André GUIHARD, délégué du collège électoral du Pays d'Ancenis
Monsieur Jean-Paul LOYER, délégué du collège électoral Sèvre, Maine et Goulaine
Monsieur Philippe CAILLON, délégué du collège électoral de la région de Blain
Monsieur Gérard BARRIER, délégué du collège électoral du Pays d'Ancenis
Monsieur Joseph LAIGRE, délégué du collège électoral de Pornic
Monsieur Bernard LEBEAU, délégué du collège électoral du Pays de Redon
Monsieur Jean-Claude BRISSON, délégué du collège électoral Loire Atlantique Méridionale
Monsieur Didier FAVREAU, délégué du collège électoral de la région de Machecoul
Monsieur Raymond CHARBONNIER, délégué du collège électoral de Sud Estuaire
Monsieur Jacques LUCAS, délégué du collège électoral de Loire Divatte

Titulaires absents :

Monsieur Patrick LEHOURS, délégué du collège électoral de Cœur Pays de Retz (excusé)
Monsieur Jean-Pierre MAILLARD, délégué du collège électoral Loire et Sillon (excusé)
Monsieur Serge HEAS, délégué du collège électoral du Castelbriantais (excusé)
Monsieur Pierre-André PERROUIN, délégué du collège électoral de Vallet (démissionnaire)
Monsieur Jean-Pierre POSSOZ, délégué du collège électoral de la région de Nozay (excusé)
Monsieur Patrick BERTIN, délégué du collège électoral de Grandlieu (excusé)
Monsieur Yves TAILLANDIER, délégué du collège électoral de Cœur d'Estuaire (excusé)
Monsieur David HEMION, délégué du collège électoral d'Erdre et Gesvres (excusé)

Délégués suppléants présents et remplaçant un titulaire :

Madame Mireille HOLLOWAN, déléguée du collège électoral d'Erdre et Gesvres
Monsieur Jérôme RIPAYRE, délégué du collège électoral de la région de Nozay
Monsieur Yves-Marie DELANOE, délégué du collège électoral de Cœur d'Estuaire
Monsieur Patrick MORICEAU, délégué du collège électoral de Grandlieu
Monsieur Louis SIMONEAU, délégué du collège électoral du Castelbriantais

Délégués suppléants présents :

Monsieur Loïc MARCHESSEAU, délégué du collège électoral du Pays d'Ancenis

Secrétaire de séance : Bernard MACE

Affichage le 21 Décembre 2018

2018-62 TARIFICATION DES ETUDES DE FAISABILITES PHOTOVOLTAÏQUES

Par délibération n° 2018-44 en date du 27 septembre 2018, le Comité syndical du SYDELA a validé le lancement du marché étude de faisabilité photovoltaïque pour les bâtiments.

Suite à la réception des offres et à l'attribution du marché, il apparait un différentiel de prix important entre les trois lots géographiques, ce qui impose, pour éviter toute forme de discrimination territoriale, d'étudier la possibilité de réaliser une péréquation tarifaire.

De plus, il est apparu nécessaire d'appliquer un forfait par étude afin de couvrir en partie les frais internes du SYDELA occasionnés par la réalisation de ces études.

Il est donc proposé aux élus du Comité d'appliquer la formule de prix suivante à l'ensemble des adhérents du SYDELA souhaitant réaliser une étude objet du marché en question :

$$\text{Prix} = [(\text{Lot 1} + \text{Lot2} + \text{Lot3}) / 3] + \text{Forfait Sydela}$$

Le forfait était fixé comme suit :

PRIX GLOBAL PÉRÉQUÉ /BÂTIMENT					Dont forfait SYDELA par étude
Par mode de valorisation	1-36 kWc	36-100 kWc	100-250 kWc	250-500 kWc	
Vente totale (sur 1 bâtiment)	1 450 €	1 570 €	1 770 €	1 970 €	150 €
Sur 2 bâtiments (mutualisation)	1 260 €	1 370 €	1 550 €	1 730 €	125 €
Sur 3 bâtiments (mutualisation)	1 150 €	1 240 €	1 400 €	1 560 €	100 €
Sur 4 bâtiments (mutualisation)	1 090 €	1 180 €	1 320 €	1 470 €	75 €
Sur 5 bâtiments (mutualisation)	1 020 €	1 090 €	1 220 €	1 350 €	50 €
Autoconsommation individuelle (sur 1 bâtiment)	1 820 €	2 000 €	2 300 €	2 600 €	150 €
Sur 2 bâtiments (mutualisation)	1 610 €	1 770 €	2 040 €	2 310 €	125 €
Sur 3 bâtiments (mutualisation)	1 470 €	1 620 €	1 860 €	2 100 €	100 €
Sur 4 bâtiments (mutualisation)	1 400 €	1 530 €	1 740 €	1 960 €	75 €
Sur 5 bâtiments (mutualisation)	1 310 €	1 420 €	1 620 €	1 810 €	50 €

Après en avoir délibéré, le Comité décide, à l'unanimité :

- De valider la péréquation tarifaire proposée,
- De valider l'application d'un forfait pour le SYDELA par étude.

Le Président,
Bernard CLOUET

